



DELIBERATION N° 85/2020/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION ET DE MODERNISATION DE L'AIRE TECHNIQUE DU PORT DU LARIVOT

Nombre de Conseillers en exercice : 48
Nombre de Conseillers Présents : 31
Nombre de Procuration : 1
Date de convocation : lundi 05 octobre 2020

Nombre de suffrages exprimés : 32
Vote :
Pour : 32 Contre : Abstention :

L'an deux mille vingt, le mercredi quatorze octobre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

Étaient présents en présentiel (salle de délibérations) :

Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente ; Gilles ADELSON, 2^{ème} vice-Président ; Nestor GOVINDIN, 2^{ème} membre du Bureau ; Julner BELIZAIRE ; Claire CHINON ; Sergine CHOU-TIAM ; Christian FAUBERT ; KHAN Farah ; Chester LEONCE ; Roland LOE-MIE ; Mylène MAZIA ; Hélène PAUL ; Rolande SILEBER ; Didier SILIGHINI ; Eliodore TORVIC ; Patricia VICTOR ; Serge BAFU, 6^{ème} vice-Président ; Anne-Michèle ROBINSON ; Dominique BERTONI ; Ruth BIDIOU CEPRIKA ; Xavier CLERVAUX ; Michel DUBOUILLE ; Hugues EDWIGE ; Patrick LECANTE 1^{er} vice-président ; Louis-Mike CALUMEY

Étaient présents en téléconférence (y compris salle de commissions) :

Guerline LOUIS ; Mikaël MANCEE ; Axel RINO ; Magali ROBO-CASSILDE ; Corinne SIGER ; Claude PLENET

Étaient absents excusés :

Monique AZER procuration à Monsieur Gilles ADELSON, 2^{ème} vice-président ; Raphaël RABORD, 4^{ème} vice-Président

Étaient absents :

Andrée BABOUL ; Roland LEANDRE ; Tineffa NAISSO ; Bernard PERDRIX ; David RICHE, 3^{ème} vice-Président ; Roger ARON, 5^{ème} vice-Président - Gabriel SERVILLE ; Georgette TJONATJOOI-MITH ; Sandra TROCHIMARA ; Kenny CHEN-TUNG ; Jean-Pierre ROUMILLAC ; Rodolphe SORPS ; Corine DIMANCHE ; Jocelyne PRUDENT ; Jean GANTY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farah KHAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération n°105/2018/CACL du 12 juillet 2018 relative à la prise d'acte du transfert du Port du Larivot ;

Vu la délibération N° 179/2019/CACL du 25 novembre 2019 relative à l'approbation de l'orientation stratégique « Pêche » de la CACL et du plan pêche ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances » le lundi 12 octobre 2020 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le lundi 12 octobre 2020 ;

Entendu le Rapport N° 85/2020/CACL relatif à l'approbation du plan de financement du projet d'extension et de modernisation de l'aire technique du Port du Larivot ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 85/2020/CACL** relatif à l'approbation du plan de financement du projet d'extension et de modernisation de l'aire technique du Port du Larivot ;

APPROUVE le coût prévisionnel du projet qui s'élève à 927 000,00 € (neuf cent vingt-sept mille euros) ;

APPROUVE le plan de financement du projet qui est le suivant :

	Répartition	Montant
Europe (FEAMP 2014-2020)	50 %	463 500,00 €
Autofinancement (CACL)	20 %	185 400,00 €
Etat	15 %	139 050,00 €
CTG	15 %	139 050,00 €
TOTAL	100 %	927 000,00 €

APPROUVE la participation financière de la CACL à hauteur de 185 400 € (cent quatre-vingt-cinq mille quatre cents euros) ;

AUTORISE la Présidente à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et financiers, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 14 octobre 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH